Trad Magazine n°141 Janvier 2012



J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

Cornemuseux assassin, Marche, 1939

Guéret, 26 avril

La Cour d'assises de la Creuse a condamné Alfred Roubaix, agé de 31 ans, à 20 ans de travaux forcés et 225.000 francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Squelette bossu, visage rongé par la maladie qui le tient depuis un an à la diàta de prison avec des veux épons-

diète en prison, avec des yeux épouvantes, un nez pointu, Alfred Roubaix, joueur de vielle et de cornemuse aux noces et aux fêtes de village dans la Creuse, a tué son médecin, en haine à la médecine, mais n'ose pas dire pourquoi.

Il tremble, pendant que l'interroge le président Hurlaux devant les jurés de la Creuse et, instinctivement, il tend l'orcille pour entendre cliqueter ses os grelottants. C'est un vielleux

ses os grelottants. C'est un vielleux pour danse macabre.
On sait de lui une chose : malade de l'estomac, souffrant de troubles du grand sympathique, quatre ans après avoir été soigné par le docteur Constant, qu'il avait abandonné depuis 1934,

il revint le tuer de quatre balles de revolver pour le punir à retardement de l'insuffisance de ses consultations.

Le cornemuseux de Saint-Marcellin-le-Vieux était allé voir pour la première fois, en 1934, ce bon docteur de terroir, médécin des pauvres, jeune encore, qui a laisse une veuve et trois enfants dans la peine et à ses clients. enfants dans la peine et, à ses clients, le souvenir d'une générosité et d'un dévousment inépuisables. Avec un filet de voix dont le timbre

gêne, et rappelle que Roubaix n'a que 31 ans. l'accusé avoue ne pas bien se souvenir des prescriptions que lui fit autrefois subir celui qu'il assassina.

— Mais ma santé, dit-il, ne faisait

que s'aggraver.

Il convient sans discussion qu'aucun médecin ne lui a dit que le docteur Constant l'avait mal soigné. Quatre ans passent sans qu'il revoie celui-ci. Un matin, le 14 mars 1938, il met cinq

Un matin, le 14 mars 1938, il met cinq balles dans son revolver et prend le chemin de Felletin.

— Je voulais aller, souffle-t-il, voir le docteur Bardinon qui me soignait à ce moment-là et revenir ensuite me suicider du côté de chez moi.

A la gare, il prend un billet d'aller et retour, mais, à l'arrivée, la plaque du docteur Bardinon renvoyait ses consultations à l'après-midi Il s'étend sur sultations à l'après-midi. Il s'étend sur une pelouse et des idées de folie, dit-il.

lui passent par la tête.

— Je pensais au docteur Constant..

Sur un carnet, il écrit quelques mots à l'intention de ses parents. Il va à cette consultation, qu'il sait d'avance fatale pour le consultant, en serrant son revolver dans sa poche.

— Je n'ai pas eu à attendre, expose-

t-il. Le docteur m'a reçu tout de suite. Il a été très gentil avec moi, m'a fait étendre, m'a examine. Il m'est presque impossible de dire ce qui s'est passé dans ma tête.

Le président Hurlaux. -- Vous avez été un lache. Ayant prémédité votre crime, vous avez attendu que l'homme se soit détourné et penche sur la table pour tirer sur lui presque à bout por-tant. Vous tirez quatre balles. Vous en gardez une pour vous, prétendez-vous. Petite comptabilité qui cadre mat avec la folie dont vous vous réclamez. Cette cinquième balle, d'ailleurs, vous

Cette cinquième balle, d'ailleurs, vous ne vous en servez pas.

— La veuve (sic) est arrivée, s'écrie le vielleux plus macabre que jamais. Le « mort » m'a sauté dessus. Je n'ai pas cu le temps de rien faire. J'ai été tout de suite désarmé, D'ailleurs, c'est moi qui ai remis mon revolver...

De ce mort qui se défendait encore avec quatre balles dans le ventre, et qui succomba peu après pour de bon, le président Hurlaux prononce un émouvant éloge, auquel la salle s'associe par un long murmure d'indignasocie par un long murmure d'indigna-tion à l'intention de l'accusé.

Le joueur de cornemuse qui tua dans la Creuse le"médecin des pauvres" a été condamné à 20 ans de travaux forcés

Commentaire nº 99

Pas besoin de retranscription pour cette livraison-ci, une fois n'est pas coutume. Nous sommes en effet au XX^e siècle, en avril 1939 pour être précis. Il y a quelques temps déjà, un réseau d'amis (Christian Morvan, Jean-Luc Matte, éminents cherchologues) m'avait transmis l'article de journal reproduit ci-contre : Le joueur de cornemuse qui tua dans la Creuse le « médecin des pauvres » a été condamné à 20 ans de travaux forcés. Bigre. On savait certains cornemuseux portés sur la boisson, mais si les voilà en plus prédisposés au crime...

Cet article, qui fit la première page du *Nouvelliste du Morbihan* le 27 avril 1939, nous laisse donc augurer d'un fait divers de portée quasi-nationale : pour que la Bretagne puisse s'intéresser à un assassinat en Creuse, celui-ci doit posséder des caractéristiques hors du commun (en plus sa cornemuse ne serait même pas un biniou...). Factuellement, Alfred ROUBEIX a tué son médecin à qui il reprochait de mal le soigner... Pour y voir plus clair, et radiographier le traitement par la presse de cette affaire et de son jugement, j'ai choisi de faire le tour des quotidiens et hebdomadaires susceptibles d'en rendre compte.

Le Nouvelliste du Morbihan semble bien informé, à en lire la description du prévenu. Pourtant, il ne peut pas avoir envoyé un reporter jusqu'en Creuse. L'explication est simple : c'est une recopie partielle du compterendu de l'envoyé spécial du quotidien national Le Matin, paru la veille, et titré Vingt ans de bagne au « cornemuseux » Roubeix qui tua son médecin! Le Petit Journal consacre lui aussi un entrefilet à ce cornemuseux criminel. Une « brève » paraît également dans L'Humanité et dans L'Ouest-Éclair, mais dans ces deux derniers cas, la profession musicale du prévenu n'est pas évoquée.

Qu'en dit la presse locale ? Aux archives départementales, à Guéret (« En Creuse, vacances heureuses, ailleurs... »), j'ai consulté trois titres (Le Courrier de la Creuse, Le Populaire du Centre, et La Creuse). On peut alors tempérer le portrait-charge du Matin : ROUBEIX n'a pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur son compte ne lui sont pas défavorables. Selon ces feuilles locales, ROUBEIX passa une enfance normale [...] Il fut à l'école un bon élève, obtint son certificat d'études. Il n'y a que l'avocat général pour évoquer la vie de lâcheté de l'inculpé. Côté musical, on trouve également du neuf : il [l'inculpé] a pris l'état de sabotier, métier qu'il exerçait, en même temps, que celui de musicien, jouant de l'accordéon et de la vielle dans les bals de la région. Ces deux instruments sont confirmés dans deux articles (non recopiés l'un sur l'autre!).

Devant ces sources rassemblées, on peut alors mesurer l'usage qui est fait du statut musical de l'inculpé. Première chose : la presse est très friande des procès d'assises, véritable théâtre social où se joue l'issue d'un crime. C'est l'occasion d'envolées lyriques, autant de la part des journalistes que de celle avocats : ce vielleux pour danse macabre en est la parfaite illustration. Il est à signaler que le crime lui-même – au demeurant assez choquant pour les habitants de Felletin – a beaucoup moins agité la presse creusoise : aucun journal local n'en parle lorsqu'il survient, le 14 mars 1938. On trouve seulement un entrefilet dans Le Matin du 15 avril 1938 : Un journalier blesse grièvement un docteur qu'il venait consulter. Rien de musical là-dedans.

Ainsi l'état de cornemuseux (pour Le Matin) ou de joueur de cornemuse (pour le Nouvelliste du Morbihan) n'est en l'occurrence qu'un élément « décoratif » si j'ose dire. D'autant plus qu'il est parfaitement faux : Roubeix ne joue pas de cornemuse. Sans doute ni l'accordéon (trop commun ?), ni la vielle (trop méconnue ?) n'était susceptibles d'apparaître comme des éléments assez originaux pour intéresser les lecteurs bretons, ou parisiens. On a là une sorte de folklorisation du crime, pour le faire apparaître comme un drame provincial par excellence. Si l'on se penche sur la biographie de ROUBEIX, signalons qu'il n'avait rien de creusois à l'origine : né à Villejuif (Val-de-Marne), fils d'un cocher de fiacre, il est venu s'établir dans le pays marchois avec ses parents par la suite. Et que Le Matin se renseigne, car Saint-Marcellin-le-Vieux n'existe pas en Creuse. Saint-Martial-le-Vieux, si.

Pour conclure, disons que cette « affaire du joueur de vielle qui tue son médecin » a laissé des traces dans les mémoires du pays : les collègues ayant collecté sur les lieux en avaient entendu parler... Mais détrompons les naïfs : le crime n'est pas la méthode la plus recommandable ni la plus assurée pour devenir un musicien de légende !

Depuis la publication de cette rubrique, l'accès à une multitude de titres de presse en ligne permet de recueillir de nombreuses mentions de ce Roubeix en dehors du contexte de cette affaire criminelle. Chouette, nous allons pouvoir renseigner sa biographie...

Il est partout qualifié de *vielliste*, en particulier dans l'*Auvergnat de Paris*, qui, en la matière, sait de quoi il cause. De plus, le nombre de ses interventions musicales parisiennes – que ce soit durant les années 1920 avec des musiciens morvandiaux, ou dans les années 1930 avec la société *La Bourrée* – attestent qu'il réside souvent à Paris.

Dès lors la question se pose : n'y aurait-il pas deux musiciens appelés Roubeix ? Les cahiers de comptes de Jenzat lui attribuent deux achats de vielles, en 1906 et 1927, et une résidence à Paris puis Neuilly-sur-Seine. Or problème, notre condamné est âgé de 31 ans en 1939 – il est né le 1^{er} juin 1907 –, ce n'est donc pas lui qui a acquis le premier instrument.

Le crime ayant eu lieu en mars 1938, nous partons à la recherche de mentions ultérieures d'un vielliste nommé Roubeix : en novembre 1938, celui-ci se produit avec *La Morrandelle*, et en décembre 1938, il participe au banquet annuel de *La Bourrée*. Donc ils sont deux.

Celui qui se produit à Paris est sans doute talentueux, il est cité comme *musicien permanent* de la société *La Bourrée*, et joue régulièrement en duo avec Martin Cayla. Son prénom n'est jamais précisé, ce qui nous interdit de tisser d'éventuels liens de parenté avec notre criminel creusois, d'autant qu'à une occasion il est dit « vielliste, de Corrèze » (*L'Auvergnat de Paris*, 13 novembre 1937).

Mots-clés

Marche / XXe / Musique / Presse / Imprimé / Folklore